

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00494 Numéro SIREN : 881 889 398 Nom ou dénomination : AAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 5595

5595 PC

AAS 

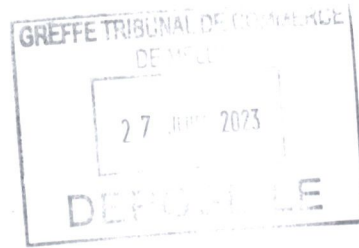
AAS - MADANI

419 Jean-Jacques Fournier
77550 MOISSY-CRAMAYEL

SIREN : 881.889.398

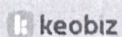
Statut juridique : SAS

N° TVA : FR93881889398



PLAQUETTE BILAN ET RESULTAT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



KEOBIZ

SIREN 753107317

Raison Sociale : KEOBIZ - Siège Social : 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS

Tél : 0142661732 - <https://www.keobiz.fr/>

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Soldes intermédiaires de gestion	14
SIG synthétiques	15
Liasse fiscale	16

Bilan

Bilan actif

		31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 575	83	1 492	
Autres immobilisations corporelles	15 500	5 028	10 472	4 219
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	650		650	150
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	17 725	5 110	12 615	4 369
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	3 634		3 634	1 750
Autres créances	96		96	2 702
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	4 719		4 719	3 507
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	480		480	179
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	8 929		8 929	8 139
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	26 654	5 110	21 544	12 508

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
AUTRES FONDS PROPRES	Report à nouveau	549	2 043
	Résultat de l'exercice	7 739	-1 494
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	10 487	2 749
PROV.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
	Provisions pour risques		
DETTE	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	591	2 404
	Dettes fiscales et sociales	4 175	1 844
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 291	5 511
	Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	TOTAL DETTES (III)	11 057	9 759
	Écarts de conversion passif (IV)		
		21 544	12 508

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 492,30		1 492,30	
2150000000 - Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 575,00		1 575,00	
2815000000 - Installations, matériel et outillage industriels	-82,70		-82,70	
Autres immobilisations corporelles	10 472,31	4 218,98	6 253,33	+149%
2182000000 - Matériel de transport	15 500,00	6 500,00	9 000,00	+139%
2818200000 - AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	-5 027,69	-2 281,02	-2 746,67	-121%
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières	650,00	150,00	500,00	+334%
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés	500,00		500,00	
2751000000 - Dépôts	150,00	150,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 614,61	4 368,98	8 245,63	+189%
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	3 634,24	1 750,00	1 884,24	+108%
4110000000 - Clients	3 634,24		3 634,24	
4181000000 - Clients - Factures à établir		1 750,00	-1 750,00	-100%
Autres créances	96,00	2 702,19	-2 606,19	-97%
4010000000 - Fournisseurs		2 305,91	-2 305,91	-100%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	96,00		96,00	
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues		396,28	-396,28	-100%
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	4 719,24	3 507,45	1 211,79	+35%
5121001000 - Shine - BANQUE SHINE	4 719,24	3 507,45	1 211,79	+35%
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance	480,00	179,00	301,00	+169%
4860000000 - Charges constatées d'avance	480,00	179,00	301,00	+169%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 929,48	8 138,64	790,84	+10%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	21 544,09	12 507,62	9 036,47	+73%

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
Capital	2 000,00	2 000,00		
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	2 000,00	2 000,00		
RÉSERVES				
Réserve légale	200,00	200,00		
1061100000 - Réserve légale proprement dite	200,00	200,00		
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	548,79	2 043,25	-1 494,46	-74%
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	548,79	2 043,25	-1 494,46	-74%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 738,70	-1 494,46	9 233,16	+618%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	10 487,49	2 748,79	7 738,70	+282%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	590,98	2 403,87	-1 812,89	-76%
4010000000 - Fournisseurs	590,98		590,98	
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues		2 403,87	-2 403,87	-100%
Dettes fiscales et sociales	4 175,04	1 843,60	2 331,44	+127%
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	1 371,00		1 371,00	
4455100000 - TVA à décaisser	2 198,00	1 319,00	879,00	+67%
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	606,04	232,93	373,11	+161%
4458700000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir		291,67	-291,67	-100%
Autres dettes	6 290,58	5 511,36	779,22	+15%
4110000000 - Clients		352,41	-352,41	-100%
4550000010 - ASSOCIES CPTÉ COURANT	6 290,58	5 158,95	1 131,63	+22%
TOTAL DETTES (III)	11 056,60	9 758,83	1 297,77	+14%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	21 544,09	12 507,62	9 036,47	+73%

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AAS - MADANI - SIREN : 881889398					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12		
					Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010	012	
	Immobilisations incorporelles - Autres				014	016	
	Immobilisations corporelles				028	030	11 965
	Immobilisations financières (1)				040	042	650
	TOTAL I				044	048	12 615
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050	052	
	Stocks marchandises				060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	070	3 634
	Créances autres (3)				072	074	96
	Valeurs mobilières de placement				080	082	
	Disponibilités				084	086	4 719
	Charges constatées d'avance				092	094	480
	TOTAL II				096	098	8 929
TOTAL GENERAL (I + II)					110	112	21 544
PASSIF							Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120		2 000
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		200
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131		
	Report à nouveau				134		549
	Résultat de l'exercice				136		7 739
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142		10 487
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		591
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)				169	6 291	10 466
	Produits constatés d'avance				174		
	TOTAL III				176		11 057
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180		21 544
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	11 075
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
AMENDE ET PENALITE	75
CHARGES NON ADMISES FISCALEMENT	1 244

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>AAS - MADANI - SIREN : 881889398</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	1 575	444		446	1 575		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	6 500	462	9 000	464		466	15 500		
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474		476	0		
Immobilisations financières		480	150	482	500	484		486	650		
TOTAL		490	6 650	492	11 075	494		496	17 725		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	83	534		536	83		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	2 281	552	2 747	554		556	5 028		
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564		566	0		
TOTAL		570	2 281	572	2 829	574		576	5 110		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>AAS - MADANI - SIREN : 881889398</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
7										
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	1 289
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	1 289
Déficits reportables									984	
Déficits de l'exercice									860	
Total des déficits restant à reporter									870	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	7 925
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	4 225
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AAS - MADANI - SIREN : 881889398		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AAS - MADANI - SIREN : 881889398 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2022)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : AAS - MADANI	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 881889398	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AAS - MADANI

SIREN : 881889398

Attestation produite le 08/03/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2022



N° 11084*22
ADAPTE À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AAS - MADANI - SIREN : 881889398			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
419 Jean-Jacques Fournier					
77550 MOISSY-CRAMAYEL					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		9 140		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quindecies)		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A		☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>		☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A		☐
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		☐
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
Comptable, conseil ou CGA :		Aucun	Visa : CGA		☐
			Viseur conventionné		☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:							
						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
LAHBIB 419 AVENUE PASTEUR 77550 MOISSY-							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					0
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
L OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

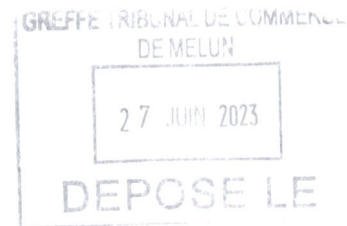
« AAS »

S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 419 AVENUE JEAN JACQUES FOURNIER

77550 MOISSY-CRAMAYEL

R.C.S : 881 889 398 MELUN



Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Monsieur Lahbib MADANI, associé unique et Président de la société « AAS », soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **38 784,98** Euros contre **25 141,77** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **29 600,53** Euros pour l'exercice, contre **26 432,18** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **24 833,04** Euros au 31/12/2022 contre **23 753,83** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **693,39** Euros au 31/12/2022 contre **511,52** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 829,37** Euros au 31/12/2022 contre **2 166,67** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-75,00** Euros au 31/12/2022, contre **-205,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **7 738,70** Euros contre une perte de **-1 494,46** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Recherche de nouveaux marchés et développement de l'activité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pas pris de contrôle dans d'autres sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **17 725,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **5 110,39** Euros, soit un montant net de **12 614,61** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 368,98** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **8 449,48** Euros, contre **7 959,64** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **10 487,49** Euros, contre **2 748,79** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **11 056,60** Euros contre **9 758,83** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **38 785,23** Euros au 31/12/2022, contre **25 142,72** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **9 184,70** Euros, contre **-1 289,46** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **7 738,70** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **548,79** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **8 287,49** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **8 287,49** Euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

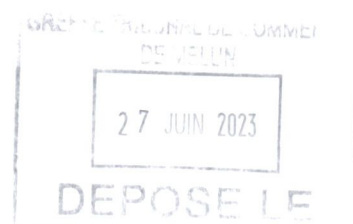
Nous espérons que les décisions prises recevront agrément et que quitus de sa gestion sera donné au Président pour l'exercice écoulé.

Fait à MOISSY-CRAMAYEL
Le 27/03/2023

La Présidence



« AAS »
S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 419 AVENUE JEAN JACQUES FOURNIER
77550 MOISSY-CRAMAYEL
R.C.S : 881 889 398 MELUN



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18/04/2023

Au siège social,
Le 18/04/2023,
à 12H00,

Monsieur Lahbib MADANI, associé unique et Président de la société « AAS », s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Madani

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels fait apparaître **un bénéfice de 7 738,70 Euros**.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 7 738,70 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **548,79 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **8 287,49 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **8 287,49 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **8 287,49 Euros**.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'Associé-Président



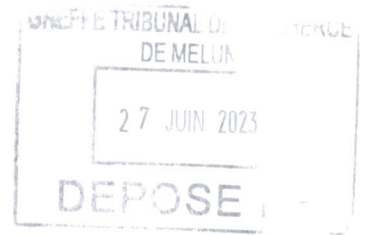
« AAS »

S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 419 AVENUE JEAN JACQUES FOURNIER

77550 MOISSY-CRAMAYEL

R.C.S : 881 889 398 MELUN



DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/04/2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **7 738,70** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **548,79** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **8 287,49** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **8 287,49** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **8 287,49** Euros.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M.', written over a horizontal line.